



Heritage enft unique, un parent vivant qui s'est donné au dernier

Par **Ariel**, le **07/03/2016** à **11:31**

Bonjour,

Décès du conjoint marié et papier fait "se donner au dernier vivant" enfant unique du couple, une maison comme bien :

Est-il possible, après la vente de la maison pour acheter un petit studio (avec accord de l'enfant) de donner le reste ou une partie de la part du survivant ? sachant qu'automatiquement l'enfant a droit a la moitié de la maison, héritage du décédé.

Cet enfant voudrait construire et ce serait plus intéressant pour lui d'avoir une plus grosse somme d'argent maintenant.

Lorsque le survivant fermera les yeux, il [s]ne restera [/s][s]que les frais de notaire pour l'héritage du studio ??? [/s]?[/s][s]